



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n° 2
Réunion restreinte du 23 octobre 2018**

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres :

- Présents :

- Excusés :

Date de convocation : 8 octobre 2018

Présents : MM. Eric ANDEOL, Jean BOQUET, Alain COLOMBIER, Alain FLAMENT, Gérard GAUTIER, Raymond LAUGEROTTE, Christian LEFEBVRE, Pierre MORICEAU, Maurice ROUELLE,

Excusés : M. Roger PIQUET (représenté par M. ANDEOL)

Assiste : Sylvie MARCHAIS, Christine COGET

1. DISTRICT DU CALVADOS

- 1.1. Demandes d'avis préalables**
- 1.2. Classement initial d'une installation**
- 1.3. Confirmation de classement d'une installation**

- PONT L'EVEQUE

Stade Michel d'Ornano - NNI 145140101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 aout 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 14 mars 2018

- MEZIDON

Stade Jules Ladoumègue - NNI 144310101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 avril 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 9 octobre 2018



- SOULEUVRE EN BOCAGE

Stade de Le Tourneur - 147040101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Cette demande a fait l'objet d'une demande de FAFA

- SOULEUVRE EN BOCAGE

Stade de Campeaux - NNI 140610201

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Cette demande a fait l'objet d'une demande de FAFA

- SOULEUVRE EN BOCAGE

Stade de La Graverie - NNI 140610301

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Cette demande a fait l'objet d'une demande de FAFA

1.4. Changement de niveau d'une installation

- CAEN

Stade de Venois 3 - 141180603

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 20 septembre 2018.

Ce dossier transmis à la Fédération Française de Football le 29.10.2018.

1.5. Installations Futsal

1.6. Classement initial de l'éclairage

1.7. Confirmation de classement de l'éclairage

1.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

1.9. Divers

2. DISTRICT DE LA MANCHE

2.1. Demandes d'avis préalables

2.2. Classement initial d'une installation

2.3. Confirmation de classement d'une installation

2.4. Changement de niveau d'une installation

- ST MARTIN DES CHAMPS

Stade du Rocher - NNI 500250301

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 juillet 2018.

Il est proposé le changement de niveau de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Demande que l'Arrête d'Ouverture au Public des Installations soit adressé à la Ligue

2.5. Installations Futsal

2.6. Classement initial de l'éclairage

2.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- AVRANCHES

Stade René Fenouillère - NNI 500250101

Eclairage moyen : 420 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,54

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier transmis à la Fédération Française de Football le 29.10.2018.

- GRANVILLE

Stade Louis Dior - NNI 502180101

Eclairage moyen : 379 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E mini/E maxi : 0,56

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier transmis à la Fédération Française de Football le 29.10.2018.

- DUCEY

Stade André Debesne - NNI 501680101

Eclairage moyen : 277 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,51

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

- ST JEAN DES CHAMPS

Stade Municipal - NNI 504930101

Eclairage moyen : 141 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,45

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- 2.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage
- 2.9. Divers

CAS PARTICULIER

DUCEY

Stade André Debesne - NNI 501680101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives demande une visite complémentaire pour implantation des bancs de touche à 16 m et 17 m de la ligne médiane.

3. DISTRICT DE L'ORNE

- 3.1. Demandes d'avis préalables
- 3.2. Classement initial d'une installation

- DOMFRONT

Stade Municipal - NNI 611450103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

- DOMFRONT

Stade Municipal - NNI 611450104

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

- DOMFRONT

Stade Municipal - NNI 611450105

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

- BAGNOLES DE L'ORNE

Stade Municipal - NNI 614830102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 14 septembre 2018

- LA SELLE LA FORGE

Stade Municipal - NNI 614660103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- LA SELLE LA FORGE

Stade Municipal - NNI 614660104

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- MAGNY LE DESERT

Stade Municipal - NNI 612430102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- GACE

Stade Municipal - NNI 611810102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 20 septembre 2008

- RAI

Stade Municipal - NNI 613420102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 17 septembre 2018

- COULONGES SUR SARTHE

Stade du Pays Mellois - NNI 612580102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 18 septembre 2008

3.3. Confirmation de classement d'une installation

- JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Stade Clément Leroyer - NNI 612110101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 11 septembre 2018

Cette demande a fait l'objet d'une demande de FAFA

- BAGNOLES DE L'ORNE

Stade de la Forêt - NNI 614830101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 14 septembre 2018

- LA SELLE LA FORGE

Stade Municipal - NNI 614660101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 2 avril 2008

- LA SELLE LA FORGE

Stade Municipal - NNI 614660102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 11 septembre 2018

- MAGNY LE DESERT

Stade Municipal - NNI 612430101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 19 septembre 2008

- GACE

Stade Municipal - NNI 611810101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 20 septembre 2008

- RAI

Stade Municipal - NNI 613420101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 17 septembre 2008

- COULONGES SUR SARTHE

Stade du Pays Melois - NNI 612580101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 18 septembre 2008

- VALFRAMBERT

Stade Jean Claude Caille - NNI 614970101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 19 septembre 2008

- 3.4. Changement de niveau d'une installation**
- 3.5. Installations Futsal**
- 3.6. Classement initial de l'éclairage**
- 3.7. Confirmation de classement de l'éclairage**
- 3.8 Demande d'avis préalable de l'éclairage**
- 3.9 Divers**

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

- 4.1. Demandes d'avis préalables**
- 4.2. Classement initial d'une installation**

- BOIS GUILLAUME

Stade Antoine Fourneyron – Parc des Cosmonautes 5 sye– NNI 761080102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations en date du 10 octobre 2018, il est proposé le classement des installations au niveau 5 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.
Dossier transmis à la F.F.F. le 22.10.2018

- AMBRUMESNIL

Stade municipal de AMBRUMESNIL NNI 760040101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations en date du 11 octobre 2018 il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

4.3. Confirmation de classement d'une installation

4.4. Changement de niveau d'une installation

- LE GRAND QUEVILLY

Stade du Chêne à Leu 1 à LE GRAND QUEVILLY – NNI 763220101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations en date du 2 octobre 2018, Il est proposé le classement des installations au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.
Dossier expédié auprès de la F.F.F. le 04.10.2018.

4.5. Installations Futsal

4.6. Classement initial de l'éclairage

- LE GRAND QUEVILLY

Stade du Chêne à Leu 1 à LE GRAND QUEVILLY – NNI 763220101

Eclairage moyen : 507.88 lux

Facteur d'uniformité : 0.713

Rapport E mini/E maxi : 0.672

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 17 octobre 2018.

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Dossier transmis à la FFF le 19/10/2018

4.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- MAROMME

Stade Paul Vauquelin 1 à MAROMME – NNI 764100101

Eclairage moyen : 256,16 lux

Facteur d'uniformité : 0.788

Rapport E mini/ E maxi : 0.612

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 11 octobre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E4 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 12.10.2018

4.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

4.9. Divers

5. DISTRICT DE L'EURE

5.1. Demandes d'avis préalables

5.2. Classement initial d'une installation

5.3. Confirmation de classement d'une installation

- ETREPAGNY

Stade de la Libération – NNI 272260101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 septembre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

5.4. Changement de niveau d'une installation

5.5. Installations Futsal

5.6. Classement initial de l'éclairage

5.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- EVREUX

Stade du 14 juillet 2 à EVREUX – NNI 272290202

Eclairement moyen : 378.12 lux

Facteur d'uniformité : 0.703

Rapport E mini/ E maxi : 0.569

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1er octobre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 12.10.2018

5.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

5.9. Divers

Le Président de la CRTIS

Le secrétaire de la CRTIS

Monsieur Pierre MORICEAU

Monsieur Christian LEFEBVRE